CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E154084** **VALABLE JUSQU'AU** **17/11/2026**

ÉDITÉ LE 13/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST CALAIS

Siret : 451 730 709 00016

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 3270700

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 14000184

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 14000184

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : DPN

10 RUE DU LAC
72120 SAINT CALAIS

Téléphone : 02 43 35 57 47 **Fax :**

Portable : 06 85 07 44 98

Responsabilité légale :
GRIGNE ANTHONY GÉRANT

Site Internet : http://www.charpente-couverture-dupin.fr

E-mail : sarl-dpn@orange.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 434 196 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée)	6	18/11/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 13/10/2026 09:54

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.